



## « Paniers de Liens »

### **Une AMAP dans la vallée d'Azergues**



#### **Qu'est-ce qu'une AMAP ?**

Une AMAP est une Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne.

#### **Quels sont les buts d'une AMAP ?**

Une AMAP exprime une solidarité entre producteurs et consommateurs. En effet, elle permet :

- au producteur de maintenir son activité agricole grâce à des prix équitables et à des revenus assurés pour la durée des contrats (6 mois) ;
- au consommateur d'avoir des aliments frais, de saison, souvent biologiques et toujours de qualité, produits localement et choisis par lui, ceci à des prix souvent inférieurs à ceux de la grande distribution et même des marchés (pas d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur ; temps de vente réduit pour le producteur) ;
- de créer et/ou de pérenniser l'emploi agricole.

Une AMAP permet aussi la création de liens chaleureux entre producteurs et consommateurs et au sein de ces deux groupes, grâce à de nombreuses occasions de rencontres conviviales : distributions hebdomadaires (sans échange d'argent), visites d'exploitations, fête des producteurs, etc.

#### **Quand les paniers sont-ils livrés ?**

Les paniers sont livrés le jeudi de 18h30 à 19h30, au stade de Chessy.

#### **Quels sont les produits proposés et leur fréquence de distribution ?**

La fréquence de livraison dépend des produits choisis dans le cadre de vos commandes.

##### Légumes bio

**Oliver CHAMBE**, maraîcher, cultive des légumes bio sur des terrains à Lentilly et à Fleurieux sur l'Arbresle (69) et propose 3 tailles de panier

##### Pain, biscuits, brioches et pizza bio

**Ludovic et Marie Gros**, producteurs de blé et viticulteurs à Blacé (69), proposent toutes les semaines divers pains paysans ainsi que de la pâtisserie et des parts de pizza.

##### Fruits (poires et pommes bio) en période hivernale

**Henry Chambe**, maraîcher et arboriculteur à Fleurieux-sur-L'Arbresle (69), nous livre toutes les deux semaines un assortiment de différentes variétés de pommes et de poires.

##### Kiwis bio en période hivernale

**Henry Chambe**, maraîcher et arboriculteur à Fleurieux-sur-L'Arbresle (69), nous livre toutes les deux semaines un panier de kiwis.

##### Fruits Bio à noyau (période estivale)

**Henry Chambe**, maraîcher et arboriculteur à Fleurieux-sur-L'Arbresle (69), nous livre toutes les semaines un assortiment de différentes variétés de fruits à noyau (Cerises, pêches, abricots, prunes)

##### Miel bio

**Cécile Leveaux**, apicultrice à Châtillon d'Azergues nous propose plusieurs type de miel toutes les fins de mois.

##### Volailles, œufs, terrines bio

**Laurence PACCARD** à Chambost-Longessaigne (69), nous propose toutes les deux semaines des poulets (cou nu rouge) entiers ou découpés, des terrines et des œufs.

### Fruits corses bio en période hivernale

**Jean-Jacques Laurent (EARL de Cirione)**, exploitant agricole et propriétaire des jardins de la Testa à Ste Lucie de Porto-Vecchio (Corse), propose une fois par mois, **d'octobre à mai**, des fruits (clémentines, citrons, pomelos et oranges). La livraison est assurée par des bénévoles.

### Fromages de chèvre bio

**Denis Gandelin**, producteur de fromage de chèvre aux sauvages (69), nous propose tous les quinze jours différents types de fromages et du lait.

### Petits fruits rouges bio en période estivale

**Julie Lièvre-Morel** exploite un terrain aux Sauvages (69) sur lequel elle cultive des fraises, framboises, cassis, groseilles vendues en barquettes de 500 g ou en confiture.

### **Peut-on choisir les produits à mettre dans notre panier ?**

Oui. Suivant le ou les producteurs auprès de qui l'adhérent s'engage, la fréquence, la quantité et les produits seront en libre choix et seront déterminés lors de la signature des contrats, 2 fois par an.

### **A quel moment paye-t-on les paniers ?**

La distribution est un moment d'échange d'autant plus convivial que l'argent n'y intervient pas. Pour une période de 6 mois (automne-hiver et printemps-été), un contrat (via l'application AMAP'J) entre les deux parties (le producteur et l'adhérent) est signé. C'est à ce moment-là que l'adhérent fait son règlement par un ou plusieurs chèques, selon accord avec le producteur. Les règlements et le choix des produits se font donc 2 fois par an.

### **Que doit-on faire lorsqu'on part en vacances ?**

Les distributions ne sont pas interrompues pendant les vacances. Les adhérents absents doivent s'arranger avec l'association ou avec des connaissances personnelles, pour la gestion de leur panier.

### **Que doit-on faire pour adhérer à Paniers de Liens ?**

« Paniers de Liens » est une AMAP portée par l'association « Mines de Liens ».

- Pour adhérer à l'AMAP, il faut donc adhérer à l'association Mines de Liens ; le montant de l'adhésion annuelle est de 12 € par famille, 5€ pour les étudiants, chômeurs, allocataires du RSA ; (remplir un bulletin d'adhésion)
- Vous pouvez également adhérer au Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes, à titre individuel et facultatif, en payant une cotisation de 15 € par famille (dont 1€ pour Miramap). Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes regroupe les AMAPs de la région et leur propose une aide et des conseils en cas de besoin et à leur demande. Elle a aussi rédigé une charte des AMAP afin d'en rappeler les valeurs fondatrices (voir :<http://amap-aura.org>).

### **Doit-on apporter un panier ou un cabas pour prendre nos « paniers » ?**

Oui, il vous faut apporter un contenant pour récupérer vos produits.

### **Comment participer au fonctionnement de « Paniers de Liens » ?**

L'AMAP Paniers de Liens comme toute association fonctionne grâce au volontariat des adhérents. Etre adhérent en AMAP suppose une participation à quelques distributions dans l'année (planning établi avec les bénévoles de l'association ; fréquence variable en fonction du nombre total de consommateurs adhérents).

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, vous investir davantage, par exemple en devenant « référent » auprès d'un producteur.

**Pour toute information complémentaire**, vous pouvez vous adresser aux personnes présentes lors des distributions, ou contacter l'association Mines de Liens :

- Mail : [amap@minesdeliens.org](mailto:amap@minesdeliens.org)
- Site Internet : <http://www.minesdeliens.org>
- Boîte aux lettres : bâtiment de la mairie de Chessy (jours d'ouverture)